HERBLAY
SUR-SEINE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE MARS

DELIBERATION n°2026/005

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :
En exercice : 39 *Présents : 39* *Votants : 39*

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BARAT

QUESTION N°1

OBJET : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI (à partir du point n°011), M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF (à partir du point n°005), Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Célina FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, M. Anisse MAGRI (à partir du point n°011), Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND (à partir du point n°033), M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA (à partir du point n°033), M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ (jusqu'au point n°010),
Mme Sofia RODAS PAWLOFF a donné pouvoir à M. Johann ROS (jusqu'au point n°004),
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET (jusqu'au point n°010),
M. Axel LEGRAND a donné pouvoir à M. Philippe BARAT (jusqu'au point n°032),
Mme Elya CONZA a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT (jusqu'au point n°032).

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q1DB2026-005-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MARS 2026

QUESTION N°1

OBJET : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de bien vouloir désigner un Secrétaire de séance.

Il est proposé :

M. PHILIPPE BARAT

ADOPTE À ***l'Unanimité (39 voix pour).***

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,

Philippe BARAT Premier Adjoint au Maire, Secrétaire de séance	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Ville d'Herblay-sur-Seine (Val d'Oise) 95

Le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, son affichage ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q1DB2026-005-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026